



## **BUDGET PRIMITIF 2021**

### **NOTE SYNTHETIQUE SUR LES INFORMATIONS FINANCIERES EXERCICE 2021**

Cette note a pour objectif de présenter de manière synthétique les informations financières essentielles, elle sera annexée au budget primitif 2021.

## I/ Rappel de certaines prescriptions valables pour le budget principal et les budgets annexes :

- Le vote doit intervenir au plus tard le 15 avril de l'exercice. Quorum : la majorité des membres.
- Adoption à la majorité absolue des voix.
- Reporter le résultat des votes (pour, contre et abstentions, le nombre d'absents, procurations et signatures).
- Chaque budget doit être voté en équilibre.
- Evaluation sincère des dépenses et des recettes.
- Les restes à réaliser en dépenses correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice.
- Les restes à réaliser en recettes correspondent aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes.
- Couverture du remboursement du capital de la dette par les ressources propres de la collectivité.
- Le budget principal et les budgets annexes doivent être votés au cours d'une seule et même séance du conseil communautaire.

## II/ Les contraintes budgétaires :

### Evolution DGF perçue par la CCQB entre 2014 et 2020 :

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
760 127 €	673 720 €	586 993 €	536 878 €	533 616 €	530 867 €	529 046 €
	Soit - 86 407 € (-11,37%)	soit - 86 727 € (-12.87%)	Soit - 50 115 € (-8.54 %)	Soit - 3 262 € (- 0.6 %)	Soit - 2 749 € (- 0.55 %)	Soit - 1 821 € (-0.34 %)

**Soit une baisse d'environ 30.4 % entre 2014 et 2020, même si nous constatons depuis 2018 une stabilité de la DGF.**

**Les montants de DGF 2021 communiqués confirment cette stabilité avec des crédits inscrits au BP 2021 de 528 000 € (légère diminution liée à la baisse de population).**

### Baisse des recettes fiscales en 2021 (- 43 000 € environ) :

- a) La décision prise par le conseil communautaire de mettre **fin à la fiscalité professionnelle de zone sur les communes de Castelnau Mtier-Ste Alauzie et Montcuq-en-Quercy-Blanc à compter du 01/01/2021** va engendrer **une baisse des recettes fiscales en 2021** (cette fiscalité reviendra aux communes de Castelnau et Montcuq).
- b) **Le dégrèvement exceptionnel de CFE** (crise sanitaire) délibéré en 2020, impactera la fiscalité 2021.

### Crise sanitaire, l'incertitude demeure sur certaines recettes :

Notamment

- Les recettes à caractère de loisirs avec **la piscine intercommunale et le club jeunes** ont enregistré **une baisse de recettes de 8 150 € en 2020.**
- **Les locations** diverses (scènes mobiles, minibus) ont elles **diminuées de 3 300 € en 2020.**

Ces recettes dépendent notamment de l'évolution du contexte sanitaire, il est donc important de faire preuve de prudence dans les prévisions sur ce type de recettes en 2021.

### Réforme et automatisation du FCTVA (art. 57 du projet de loi de finances pour 2021) :

Entrée en vigueur au 01/01/2021, il consiste à mettre en place une procédure informatisée afin de calculer automatiquement le montant du FCTVA récupérable sur la base d'une liste d'imputations comptables listées dans l'arrêté du 30/12/2020.

Conséquence pour le budget 2021 : l'imputation comptable utilisée pour les documents d'urbanisme n'est pas listée et donc **la CCQB perdra en 2021 : 9 582 € de FCTVA sur l'élaboration du PLUi.**

### III/ La fiscalité :

En 2020, les taux votés étaient les suivants :

Taxes	Taux d'imposition 2020
Taxe foncière bâti (TFB)	8.54 %
Taxe foncière non bâti (TFNB)	68.57 %
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	17.32 %
Fiscalité professionnelle de zone (FPZ)	27.72 %

**Il est proposé pour 2021 de ne pas augmenter le taux de la fiscalité sur les 3 taxes locales : TFB / TFNB / CFE.**

**Concernant la fiscalité professionnelle de zone** (applicable exclusivement sur la Zone d'activités de Cahors Sud commune de Lhospitalet), **il est proposé d'augmenter le taux en 2021 à 28.44 % (taux maximum)**, ceci afin de respecter les engagements pris par l'ancienne CC de Castelnau-Mtler dans le cadre de la convention de reversement de fiscalité de Cahors Sud signée en 2012 avec la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors et la commune de Lhospitalet.

L'objectif est d'harmoniser la fiscalité économique sur la zone de Cahors-Sud et de ne pas créer de concurrence fiscale (taux actuel du Grand-Cahors = 32.78%).

- **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) :**

Suite à l'importante augmentation du cout de traitement des ordures ménagères et à l'augmentation de la cotisation payée par la SICTOM au Syded du Lot.

Il sera proposé de fixer **le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 14.00 % pour 2021 (13% en 2020).**

- **Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) :**

L'article 1530 *bis* du code général des impôts a permis au conseil communautaire d'instituer une taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)

L'exercice de cette nouvelle compétence GEMAPI entraînant des charges nouvelles pour la collectivité et faute de moyens nouveaux alloués par l'Etat, le conseil a délibéré en date du 12 février 2018 pour instituer cette taxe afin de faire face aux obligations dans ce domaine de la gestion de l'eau.

Compte tenu du cout prévisionnel de l'exercice de la compétence GEMAPI en 2021, **il est proposé dans le cadre de l'exercice 2021 de fixer le produit de la taxe GEMAPI à 51 444 €**

*\*Le produit de la taxe ne peut être supérieur au cout réel d'exercice de cette compétence.*

#### **IV/ Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et communales (FPIC) :**

En 2020, le conseil communautaire a décidé à l'unanimité que l'intégralité du FPIC 2020 soit versée à la Communauté de communes du Quercy Blanc soit un total de 235 295 € enregistrés en 2020.

**Après avis de la commission des finances et du Bureau de la CCQB en date du 01/04/2021, il est proposé désormais et pour l'ensemble de la mandature que la répartition du FPIC dite de droit commun soit adoptée.**

**La communauté ne conservera donc plus l'intégralité du FPIC dans son budget et une partie sera reversée aux communes.**

A ce jour, La répartition du FPIC 2021 n'a pas encore été communiquée. Ci-dessous les montants de la répartition 2020 :

COMMUNES	2020
BARGUELONNE-EN-QUERCY	8 191.00
CASTELNAU MONTRATIER-SAINTE ALAUZIE	16 876.00
CEZAC	1 879.00
LENDOU-EN-QUERCY	7 167.00
LHOSPITALET	3 560.00
MONTCUQ-EN-QUERCY-BLANC	17 384.00
MONTLAUZUN	1 336.00
PERN	4 602.00
PORTE-DU-QUERCY	6 675.00
SAINT PAUL-FLAUGNAC	11 168.00
<b>TOTAL COMMUNES</b>	<b>78 838.00</b>
CCQB	154 665.00
<b>TOTAL FPIC SUR LE TERRITOIRE</b>	<b>233 503.00</b>

## V/ FONDS DE CONCOURS INVESTISSEMENTS COMMUNAUX – NOUVELLE MANDATURE :

Après avis de la commission des finances et du Bureau de la CCQB en date du 01/04/2021.

Et compte tenu que la Communauté de communes ne conserve plus l'intégralité du FPIC, **il est proposé de mettre fin à la procédure de fonds de concours aux communes telle qu'elle avait été décidée lors du précédent mandat.**

Toutefois, la Communauté de communes se réserve la possibilité dans la limite de ses capacités budgétaires d'attribuer des fonds de concours « exceptionnels » sur des projets qui nécessiteraient le soutien de l'intercommunalité pour permettre la levée d'autres financements.

Ces demandes de fonds de concours feront l'objet d'un examen en conseil communautaire et d'une délibération spécifique.

## VI/ La dette :

**Le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2021 s'élève à 1 748 506 € (budget principal + budgets annexes).**

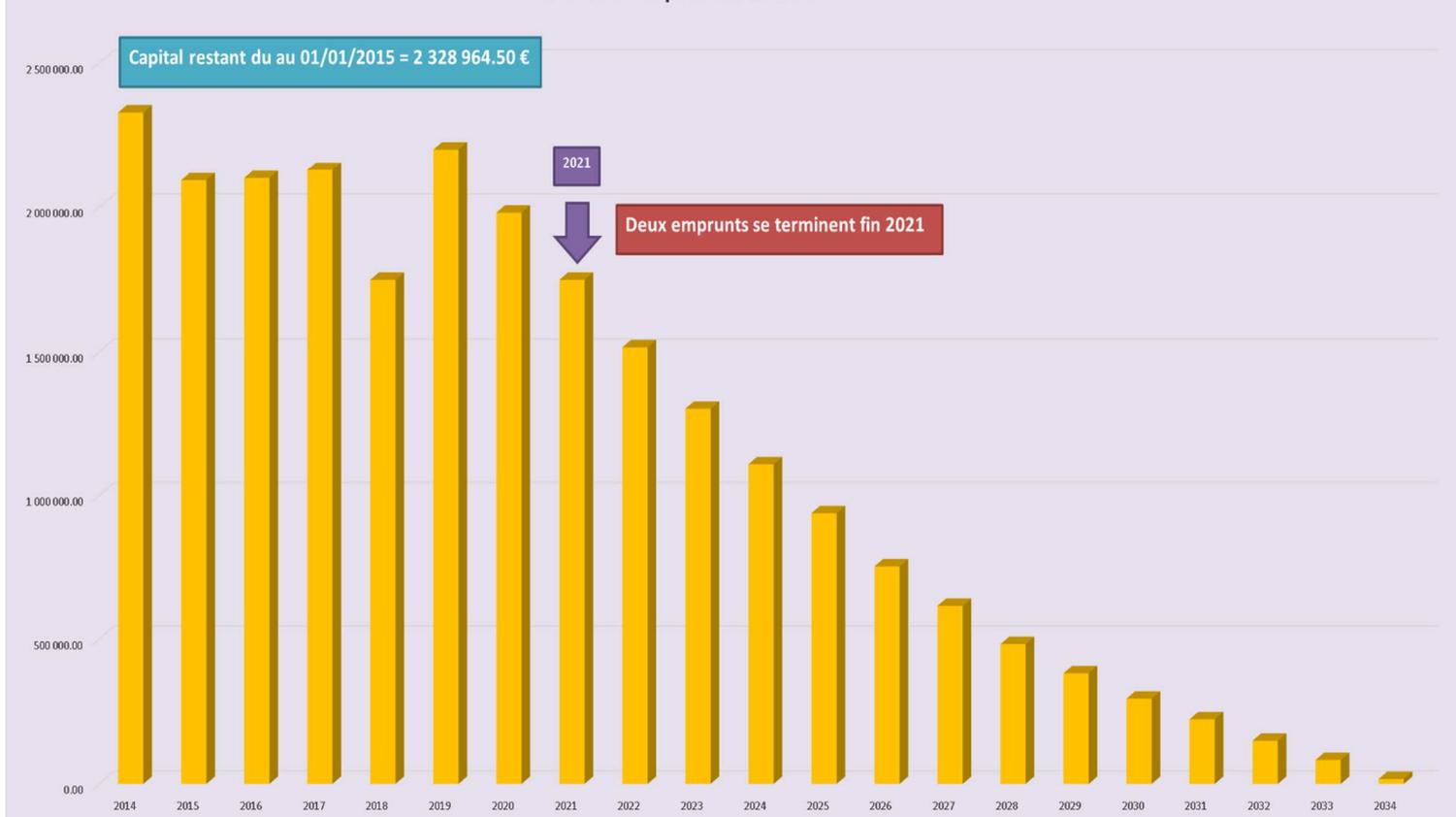
L'analyse financière démontre un recours à l'emprunt maîtrisé avec **une capacité de désendettement à hauteur de 1.57 ans sur le budget principal** (fourchette optimale comprise entre 0 et 8 ans).

**La CCQB bénéficie donc de marges de manœuvre sur l'emprunt.**

En parallèle, **le fonds de roulement de la CCQB est relativement faible** (capacité à compenser le décalage entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes).

Il est donc proposé en **2021, un recours à l'emprunt plus important.**

### Evolution capital restant du



#### **Les emprunts prévus au budget principal 2021 (743 000 €) :**

- 170 000 € Construction crèche à Lhospitalet.
- 90 000 € Création Office de tourisme à Montcuq-en-Quercy-Blanc.
- 115 000 € Programme rénovation ouvrages d'art 2021.
- 168 000 € Programme voirie entreprise 2021.
- 100 000 € Achat pelle d'occasion.
- 100 000 € Rénovation du toboggan de la piscine intercommunale.

A noter sur le budget annexe ZA Barguelonne-en-Quercy, l'emprunt pour financer et équilibrer l'opération : 401 500 €, sera réajusté en fonction de l'attribution de la subvention DETR en 2022 et du résultat des consultations d'entreprises (travaux non réalisables avant l'adoption du PLUi en 2022).

#### **VII/ Les principaux investissements budgétisés pour 2021 = 2 701 708 € :**

- Construction d'une crèche à Lhospitalet : 845 000 €
- Entretien voirie intercommunale (achat matériaux + prog. voirie entreprise) : 712 892 €
- Rénovation d'un bâtiment sur Montcuq-en-Quercy-Blanc pour y installer l'Office de Tourisme : 340 000 €
- Programme rénovation ouvrages d'arts 2021 (3 ponts) : 137 000 €
- Rénovation toboggan piscine intercommunale : 125 000 €

- Achat pelle d'occasion : 120 000 €
- Rénovation thermique médiathèque à Montcuq-en-Quercy-Blanc : 105 000 €
- Achat camion d'occasion : 90 000 €
- Fonds de concours aux investissements communaux ancien mandat : 46 500 € (attribués et restant à payer)
- Etude PLUi : 58 416 €
- Réparation engins : 35 000 €
- Achat minibus : 25 865 €
- Participation Lot Numérique : 24 370 €
- Etude centre de santé Castelnau-Montratier : 15 000 €
- Achat fonds livres médiathèques intercommunales : 11 665 €
- Aménagement local archives : 10 000 €

### VIII/ Ajustement autorisation de programme / crédit de paiement étude sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunale (PLUi):

L'article R2311-9 du Code Général des Collectivités territoriales prévoit que la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme. Chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants.

Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Président. Elles sont votées par le conseil communautaire, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives. Elles correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la collectivité.

Aujourd'hui, il convient dans le cadre du suivi annuel d'actualiser et d'ajuster l'AP/CP pour l'étude sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

**Le coût de cette opération s'élève à 217 658.47 € TTC.**

Monsieur le président propose d'ajuster les crédits de paiement par exercice comme ci-dessous :

Crédit de paiement	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	2021	2022
Dépenses prévisionnelles	0.00 €	4 812.37 €	130 334.11 €	12 720 €	58 416 €	11 375.99 €

### IX/ Les chiffres de chaque budget :

BUDGET 2021	DEPENSES FONCTIONNEMENT	DEPENSES INVESTISSEMENT	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL	5 127 032 €	4 022 070 €	9 149 102 €
BA TRANSPORT REPAS	34 840 €	28 964 €	63 804 €
BA ZONE D'ACTIVITES CASTELNAU	485 581 €	440 263 €	925 844 €
BA ZONE D'ACTIVITES BARGUELONNE	401 500 €	401 500 €	803 000 €

<b>BA MAISON MEDICALE</b>	41 259 €	97 902 €	139 161 €
<b>BA ATELIER RELAIS VALLEE DU LENDOU</b>	14 050 €	42 046 €	56 096 €

### Budget principal - les principales évolutions par rapport à 2020 :

#### Dépenses :

**Diminution du budget total de fonctionnement en 2021 de 8.2 %.**

- **Augmentation des dépenses à caractère général de 142 106 € soit + 8.4 %**  
Cette hausse est essentiellement dû à :
  - L'augmentation des révisions et réparations véhicules (flotte vieillissante) +27 000 €.
  - Fourniture de petit équipement : L'achat de panneaux pour le PLUi, le développement de la communication et les achats liés à la mise en place du document unique des risques +8 000 €.
  - L'effet COVID avec la prévision pour l'achat des masques et produits d'hygiène et d'entretien +6 500 €.
  - Autres services extérieurs : réalisation de diagnostics suite aux glissements de talus sur les communes de Barguelonne-en-Quercy et Castelnau Montratier-Sainte Alauzie +33 130 €.
  - Les honoraires divers liés au PLUi (avocat conseils + commissaire enquêteur) +5 300 €.
  - Les annonces et insertions liées notamment au PLUi +4 270 €.
  - La proposition du SICTOM d'augmenter le taux de la TEOM de 13% à 14% +76 293 €.

En parallèle, la CCQB a diminué sur ce chapitre en 2021 certaines dépenses dont notamment :

- Les carburants : -10 000 €.
  - Les concours divers : -12 720 €.
  - Les déplacements et frais de mission : -1 340 €.
  - La participation pour la campagne de communication sur le tourisme : -5 450 €.
- **Augmentation des charges de personnel de 102 542 € soit + 8.2 %**  
Cette hausse est essentiellement dû à :
    - Le poste du gestionnaire de voirie sur 12 mois : +22 000 €.
    - L'accueil du centre de vaccination +3 000 €.
    - Des augmentations d'heures sur deux postes à la médiathèque à Castelnau +10 500 €.
    - Le recrutement à compter de juin du chargé de mission Petite Ville de Demain +20 100 € (Aidé à 75 %).
    - La titularisation de 3 agents techniques (dont un budgété sur 8 mois en 2020) +15 000 €.
    - Voirie : un saisonnier de plus en 2021 et des contrats de 7 mois au lieu de 4 en 2020 +25 000 €.
  - **Diminution du chapitre des autres charges de gestion courante de 96 673 € soit -14.8 %**

Cette baisse est essentiellement dû à :

- Subventions associations et participation aux communes pour les ALSH : suite à la nouvelle version du Contrat Enfance Jeunesse et au paiement direct aux structures par la CAF, diminution des subventions versées par la CCQB à ces structures (mais en parallèle baisse des recettes CAF en 2021) -70 394 €.
- Suite aux ventes de terrains enregistrées sur la Zone d'Activités de Peyrettes pas de nécessité cette année de subventionner le budget annexe -29 059 €.

- **Diminution du chapitre charges exceptionnelles de 9 400 € soit -90%**

Cette baisse est essentiellement dû à :

- Suite à la mise en place du Guichet Unique pour la rénovation énergétique pas de primes PIG prévues en 2021 -6 400 €.
- Un don versé l'an dernier -3 000 €.

- **Augmentation du chapitre Reversement sur impôts et taxes de 36 326 € soit +8.6%**

Cette hausse est essentiellement dû à :

- L'augmentation du reversement conventionnel de fiscalité à destination de la Commune de Lhospitalet et de la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors sur la Zone d'Activités de Cahors-Sud, suite à une augmentation de la CFE et de la CVAE enregistrées sur la zone en 2020 + 37 171 €.

- **Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'élève à 559 092 €.**

## Recettes :

- **L'excédent antérieur reporté passe de 958 830 € à 614 363 € (soit -344 467 €)**

- **Les produits des services augmentent de 14 996 €.**

Même si une baisse des recettes a été prévue notamment dû à :

- L'effet COVID et l'incertitude sur certaines recettes liées notamment à la piscine, au Club Jeunes et aux locations diverses.

Une augmentation est enregistrée grâce au reversement par budget annexe :

- La phase actuelle de ventes sur la ZA de Peyrettes permet un reversement vers le budget Principal en 2021.

- **Le chapitre impôts et taxes connaît une baisse de 143 820 €.**

Cette baisse est essentiellement dû à :

- La perte fiscale 2021 liée à la fin de la fiscalité professionnelle de zone sur Castelnau-Mtier et Montcuq.
- Avec la réforme fiscale, la division par 2 des valeurs locatives des établissements industriels. Cette base exonérée, et donc la perte de ressources fiscales pour la collectivité est compensée par une nouvelle allocation compensatrice (inscrit au chapitre dotations et participations).

- **Le chapitre dotations et participations augmente de 15 242 €.**

Même si ce chapitre connaît une baisse est essentiellement dû à :

- La nouvelle version du Contrat Enfance Jeunesse et le paiement direct aux structures par la CAF donc baisse des recettes CAF -104 415 €.

Cette baisse est compensée par :

- une augmentation des allocations compensatrices de fiscalité liées à la réforme fiscale.

- **Le chapitre atténuation de charges augmente de 17 700 €.**

Cette hausse est essentiellement dû à :

- L'aide de 75 % versée pour le paiement des charges de personnel liées au poste du chargé de mission Petite Ville de Demain.

### Budgets annexes - les principales évolutions par rapport à 2021 :

- **BA zone d'activités de Peyrettes :**

Il a été prévu cette année au budget 2021 l'enregistrement de la vente de deux lots mais d'autres ventes de lots supplémentaires pourraient aboutir en 2021.

La phase actuelle de ventes permet en 2021 un reversement du budget annexe vers le budget principal 2021 de 23 680 €.

- **BA zone d'activités à Barguelonne-en-Quercy :**

Le budget 2021 enregistrera les premières dépenses liées aux études. Les travaux ne pourront pas débuter avant l'adoption du PLUi et le dépôt du permis d'aménager en 2022.

Le dossier déposé pour la demande de DETR est donc mis en attente par les services de la Préfecture pour un examen en 2022.

- **Les autres budgets annexes s'inscrivent dans la continuité.**

### **X/ Les chiffres clés des dépenses par principaux domaines d'intervention :**

*Les chiffres indiqués ci-dessous représentent la part du budget 2021 consacré à ces services.*

- **Le service technique - voirie en 2021 :**

Dont

Investissement (1 121 892 €) :

- Matériaux divers : 15 000 €
- Réparation engins : 35 000 €
- Ouvrages d'art : 137 000 €
- Matériel et outillage : 4 000 €
- Matériaux entretien voirie : 512 192 €

**Dépenses  
2021**

**2 190 278 €**

- Programme voirie entreprise 2021 : 200 700 €
- Signalisation : 8 000 €
- Achat pelle d'occasion : 120 000 €
- Achat camion d'occasion : 90 000 €

Dépenses de gestion courante (960 509 €) :

- Carburants : 85 000 €
- Entretien matériel roulant : 87 000 €
- Entretien voies et réseaux : 8 050 €
- Vêtement de travail et EPI : 6 435 €
- Location hangars-garages et dépôt : 3 300 €
- Locations mobilières : 4 000 €
- Autres (contrat de prestation de service, petit équipement, entretien bâtiment...) : 83 425 €
- Charges de personnel : 683 299 €

Annuités des emprunts = 107 877 €

• **L'enfance-Jeunesse en 2021 :**

Dont

Investissement (871 865€) :

- Construction crèche à Lhospitalet : 845 000 €
- Achat minibus jeunes : 25 865 €
- Equipement et jeux d'éveil RAM : 1 000 €

Dépenses de gestion courante (275 238€) :

- Participation aux ALSH : 74 156 €
- Participation aux crèches : 71 427 €
- Etude CTG : 21 300 €
- Autres (eau, électricité, chauffage, spectacle, animations, collations, transport...) : 47 935 €
- Charges de personnel : 60 420 €

Annuités des emprunts = 16 844 €

Dépenses  
2021

1 163 947 €

• **Le tourisme en 2021 :**

Dont

Investissement (340 500 €) :

- Rénovation bâtiment Office de Tourisme à Montcuq-en-Quercy-Blanc : 340 000 €
- Signalétique d'information locale : 500 €

Dépenses de gestion courante (176 086 €) :

- Subvention Office de Tourisme : 125 000 €
- Reversement taxe de séjour à l'OTI = 37 000 €
- Entretien chemins de randonnées + balisage : 12 646 €
- Autres (électricité, maintenance logiciel, collations ...) : 1 440 €

Annuités des emprunts = 5 707 €

Dépenses  
2021

522 293 €

• **Les médiathèques intercommunales du Quercy Blanc en 2021 :**

<b>Dépenses 2021  367 423 €</b>	Dont
	<u>Investissement (120 857€) :</u>
	- Rénovation thermique médiathèque à Montcuq : 105 000 €
	- Achat fonds livres : 11 665 €
	- Mise en réseau des médiathèques : 2 192 €
	- Réparation chauffe-eau médiathèque Castelnau : 1 550 €
	- Mobilier : 450 €
	<u>Dépenses de gestion courante (246 566 €) :</u>
	- Achat livres et CD : 5 500 €
	- Maintenance logiciel mise en réseau médiathèques : 1 565 €
	- Animations médiathèques : 7 800 €
	- Transport des écoles vers les médiathèques : 3 015 €
	- Autres (eau, chauffage, petit équipement ...) : 43 038 €
	- Charges de personnel : 185 648 €

• **La piscine intercommunale en 2021 :**

<b>Dépenses 2021  302 900 €</b>	Dont
	<u>Investissement (136 700€) :</u>
	- Travaux ouverture saison piscine : 4 000 €
	- Fin programme rénovation Piscine 2018-2019 : 7 700 €
	- Rénovation toboggan piscine : 125 000 €
	<u>Dépenses de gestion courante (97 784 €) :</u>
	- Maintenance et entretien piscine : 15 930 €
	- Autres (Eau, Electricité, analyses...) : 37 324 €
	- Charges de personnel : 44 530 €
	<u>Annuités des emprunts = 68 416 €</u>

• **L'urbanisme en 2021 :**

<b>Dépenses 2021  106 505 €</b>	Dont
	<u>Investissement (58 416 €) :</u>
	- Etude PLUi en 2021 : 58 416 €
	<u>Dépenses de gestion courante (48 089 €) :</u>
	- Participation au GUR : 1 417 €
	- Annonces et insertions dans la presse : 5 000 €
	- Impression document d'urbanisme : 1 000 €
	- Honoraires commissaires enquêteurs et avocat : 7 000 €
	- Autres (Petit équipement, frais de transport...) : 3 802 €
	- Charges de personnel : 29 870 €

**Note synthétique du budget 2021 présentée à Lendou-en-Quercy,  
le 12/04/2021.**